

**18 DÉCEMBRE 2006**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 18 décembre 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** est absente de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 18 DÉCEMBRE 2006 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2006-12-644

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2006

## 18 DÉCEMBRE 2006

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-12-645 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 12 DÉCEMBRE 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-12-646 3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 14 DÉCEMBRE 2006
- 2006-12-647 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2007 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TENUE LE 15 DÉCEMBRE
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 2006-12-648 7.1.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882-2004, 908-2005, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 ET 924-2006
- 2006-12-649 7.1.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882-2004, 908-2005, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 ET 924-2006
- 2006-12-650 7.1.3 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882-2004, 905-2008, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 ET 924-2006

## 18 DÉCEMBRE 2006

2006-12-651	7.1.4	ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2006
2006-12-652	7.1.5	ACHATS D'IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATION FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2006
2006-12-653	7.1.6	AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 15 DÉCEMBRE 2006
	<b>7.2</b>	<b><i>TRAVAUX PUBLICS</i></b>
2006-12-654	7.2.1	FRAIS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE LA RUE DE VIOLONEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE
	<b>7.3</b>	<b><i>URBANISME</i></b>
2006-12-655	7.3.1	CESSION DU LOT 2929 902 DU CADASTRE DU QUÉBEC À PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME
	<b>7.4</b>	<b><i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i></b>
	<b>7.5</b>	<b><i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i></b>
2006-12-656	7.5.1	CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVEMENT À LA ROUTE TOURISTIQUE « LE CHEMIN DES CANTONS »
	<b>7.6</b>	<b><i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i></b>
	<b>7.7</b>	<b><i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i></b>
	<b>8.</b>	<b><u>DIVERS</u></b>
	<b>9.</b>	<b><u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u></b>
2006-12-657	9.1	EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
2006-12-658	9.2	EMBAUCHE DE MADAME ANNUCK MOREAU AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE
	<b>10.</b>	<b><u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u></b>
N. M.	10.1	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 22 NOVEMBRE 2006
N. M.	10.2	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SERGE TESSIER RELATIVEMENT À LA SÛRETÉ MUNICIPALE DE BROMONT

## **18 DÉCEMBRE 2006**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2006-12-659

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

### **2006-12-644**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### **2006-12-645**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 12 DÉCEMBRE 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits  
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées des membres du  
Conseil tenues les 4 et 12 décembre 2006.

**ADOPTÉ**

**18 DÉCEMBRE 2006**

**2006–12–646**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 15 DÉCEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des compte à payer au 15 décembre 2006 au montant de **UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENT (1 451 119,43)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**2006–12–647**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2007 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans les procès verbaux des assemblées des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 5 et le 15 décembre 2007 (conférence téléphonique).

**ADOPTÉ**

**2006–12–648**

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882–2004, 908–2005, 916–2006, 916–2006, 917–2006, 918–2006, 921–2006 ET 924–2006**

## 18 DÉCEMBRE 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 882–2004, 908–2005, 916–2006, 916–2006, 917–2006, 918–2006, 921–2006 et 924–2006 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$)** datée du 9 janvier 2007 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNÉE	COÛT RÉEL
CIBC Marchés mondiaux inc.	98,45400	199 000 \$	3,80000%	2008	4,2699%
		208 000 \$	3,80000%	2009	
		217 000 \$	3,80000%	2010	
		227 000 \$	3,85000%	2011	
		3 921 000 \$	3,90000%	2012	
Financière Banque nationale	98,24800	199 000 \$	4,00000%	2008	4,27446%
		208 000 \$	3,75000%	2009	
		217 000 \$	3,80000%	2010	
		227 000 \$	3,80000%	2011	
		3 921 000 \$	3,85000%	2012	
Valeurs mobilières Desjardins	98,37900	199 000 \$	3,80000%	2008	4,28852%
		208 000 \$	3,80000%	2009	
		217 000 \$	3,80000%	2010	
		227 000 \$	3,85000%	2011	
		3 921 000 \$	3,90000%	2012	
Valeurs mobilières Banque laurentienne inc – R.B.C. Dominion valeur mobilières inc.	98,56200	199 000 \$	3,85000%	2008	4,29164%
		208 000 \$	3,85000%	2009	
		217 000 \$	3,85000%	2010	
		227 000 \$	3,85000%	2011	
		3 921 000 \$	3,95000%	2012	

ATTENDU QUE l'offre ci haut provenant de CIBC marchés mondiaux s'est avérée la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations, au montant de **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$)**, de la Ville de Bromont soit adjugée à la CIBC marchés mondiaux inc..

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Francis Deveault, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**18 DÉCEMBRE 2006**

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des régions et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier Monsieur Francis Deveault, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

**ADOPTÉ**

**2006-12-649**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882-2004, 908-2005, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 ET 924-2006**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>RÈGLEMENTS NUMÉROS</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
882-2004	399 300 \$
908-2005	818 810 \$
916-2005	627 212 \$
916-2006	295 128 \$
917-2006	125 000 \$
918-2006	1 241 283 \$
921-2006	876 367 \$
924-2006	388 890 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## **18 DÉCEMBRE 2006**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de **QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$)** ;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 janvier 2007.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont  
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 9 juillet et le 11 janvier de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)* ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le trésorier adjoint, Monsieur Jacques Des Ormeaux, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ**

**2006-12-650**

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS SEPT CENTSOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENT NUMÉROS 882-2004, 905-2008, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 ET 924-2006**

**18 DÉCEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de au montant de **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (4 772 000 \$)** en vertu des règlements numéros 882-2004, 908-2005, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 et 924-2006, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 9 janvier 2007 ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 882-2004, 908-2005, 916-2006, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006 et 924-2006 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2006-12-651**

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2006**

ATTENDU les résolutions numéros 2006-01-015, 2006-08-406, 2006-12-627 ;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Sécurité publique	Devanture poste police	25 000,00 \$	23 000,00 \$	(2 000,00) \$	
Sécurité publique	Panneau informatif	- \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$	
Sécurité publique	Ameublement	- \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	
Sécurité publique	Équipements spécialisés	- \$	14 000,00 \$	14 000,00 \$	
Sécurité publique	Équip. véhicule dir.adjoin	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	
Sécurité publique	Équip. véhicule patrouille	- \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	
Sécurité publique	Enregistreuse	28 000,00 \$	24 893,00 \$	(3 107,00) \$	31 893,00 \$
Gestion territoire	Véhicule biologistes	- \$	17 488,00 \$	17 488,00 \$	
Gestion territoire	Véhicule arpenteur	40 000,00 \$	23 121,00 \$	(16 879,00) \$	609,00 \$
Travaux publics	Feux de circulation	8 636,00 \$	9 258,00 \$	622,00 \$	622,00 \$
					<u>33 124,00 \$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## 18 DÉCEMBRE 2006

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (31 893,00 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **SIX CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (645,00 \$)**.

**ADOPTÉ**

### 2006-12-652

#### ACHATS D'IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATION FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2006

ATTENDU la résolution no 2006-06-307 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous seront plutôt financés par le surplus d'opérations courantes :

Service	Description	Montant Alloué
Gestion territoire	Entente aéroport infras.	50 000 \$
Gestion territoire	Gestion des eaux de surface	100 000 \$
Gestion territoire	Travaux rue St-Lambert	50 000 \$
Gestion territoire	Travaux aménagement paysagers	65 300 \$
Loisirs	Confection terrain multi-sports	100 000 \$
Loisirs	Aménagement domaine Lac Gale	80 000 \$
Loisirs	Aménagement église St-John	60 000 \$
Loisirs	Aménagement des sœurs	40 000 \$
Loisirs	Sauveteur Mont Gale	10 000 \$
Administration	Mobilier mairesse	2 500 \$
Administration	Confection d'un curiot	2 000 \$
Administration	Plan d'action SODEB	35 000 \$
Administration	Programme de jumelage	3 000 \$
Administration	Réfection entrée Hôtl de Ville	5 000 \$
Sécurité publique	Enquêteur	60 000 \$
Sécurité publique	2e enquêteur été 2006	50 000 \$
		<hr/>
		712 800 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la somme de 712 800.00 \$ à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

**18 DÉCEMBRE 2006**

D'autoriser le trésorier à financer les dépenses en immobilisations à même le budget courant pour une somme de **SEPT CENT DOUZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (712 800,00 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2006-12-653**

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 15 DÉCEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2006.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2006-12-654**

**FRAIS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE LA RUE DE  
VIOLONEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente relative aux travaux municipaux pour la construction de la rue des Violoneux dans le projet du Parcours du Vieux Village ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a retenue les services de « Les Consultants S.M. inc » pour la surveillance complète du dit chantier de construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à « Les consultants S.M. inc » la somme d'un montant de 19 515 \$ plus les taxes applicables, ce montant représentant les frais de surveillance du chantier.

**18 DÉCEMBRE 2006**

D'autoriser le paiement à «Résidences du Vieux Village de Bromont inc » la somme d'un montant de 42 207.76\$ plus les taxes applicables, ce montant représentant la partie municipales des infrastructures municipales et ce en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

D'autoriser le trésorier à financer les deux montants payables ci-haut mentionnée à même la réserve financière.

**ADOPTÉ**

**2006-12-655**

**CESSION DU LOT 2 929 902 DU CADASTRE DU QUÉBEC À PLAGE  
ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait réaliser la cartographie de la plaine inondable du Lac Bromont ;

ATTENDU QUE la dite plaine inondable couvre une vaste partie du lot 2 929 902 du cadastre du Québec, à savoir le terrain utilisé depuis plusieurs dizaines d'année par l'organisme Plages et loisirs du paradis de brome inc ;

ATTENDU QUE plusieurs terrains du secteur du lac Bromont ont des servitudes de passages sur le dit lot et que ces terrains sont majoritairement membres de la dite association ;

ATTENDU QU'il est opportun de rétrocéder le lot 2929 902 à l'organisme Plages et loisirs du paradis de brome inc et ce sous certaines conditions très strictes ;

ATTENDU QUE parmi les conditions, que l'organisme Plages et loisirs du paradis de brome inc devra convenir d'une servitude de conservation avec l'organisme Société Canadienne de la conservation de la Nature ;

ATTENDU QUE parmi les conditions, qu'un premier refus en faveur de la Ville de Bromont au montant de 1\$ est inclus dans l'acte de cession ;

ATTENDU QUE plusieurs conditions limites les usages permis sur le dit terrain et ce afin d'assurer la continuité des activités s'y étant déroulé depuis plusieurs dizaines d'année ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**18 DÉCEMBRE 2006**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'acte notarié autorisant la donation du lot 2 929 902 du cadastre du Québec à l'organisme Plages et loisirs du paradis de brome inc.

**ADOPTÉ**

**2006-12-656**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVEMENT À LA ROUTE  
TOURISTIQUE « LE CHEMIN DES CANTONS »**

ATTENDU QUE la route touristique, le Chemin des Cantons, a été acceptée dans le programme de signalisation touristique du ministère du Tourisme du Québec ;

ATTENDU QUE le tracé du Chemin des Cantons traverse notre territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée antérieurement à soutenir le Chemin des Cantons dans sa signalisation et sa mise en place ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE soutenir financièrement la mise en place du Chemin des Cantons pour une contribution financière de **DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET QUINZE CENTS (2 643,15)** à compter de l'exercice financier 2007 jusqu'à l'exercice financier 2011 et ce, sur présentation de factures.

**ADOPTÉ**

**2006-12-657**

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU le départ de Monsieur Jean Lanciault, directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE, suite aux candidatures reçues, un comité de sélection composé de Jacques Les Ormeaux, directeur général, de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, de Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, et de Jean-Marc Maltais, conseiller responsable des ressources humaines a passé les entrevues des candidats sélectionnés et recommande l'embauche de Monsieur Marcel L'Homme;

**18 DÉCEMBRE 2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'engager Monsieur Marcel L'Homme, à titre de directeur des travaux publics, à partir de janvier 2007, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE le traitement salarial de Monsieur Marcel L'Homme soit celui de la classe 6, échelon 1, de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Bromont et que les conditions de travail de Monsieur L'Homme soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

**ADOPTÉ**

**2006-12-658**

**EMBAUCHE DE MADAME ANNUCK MOREAU AU POSTE D'AGENT  
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Madame Jenifer Migneault a remis sa démission en date du 6 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a repris contact avec une des candidates qui était au même niveau que Madame Jenifer Migneault ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Annick Moreau soit nommée au poste d'agent de développement (culture et vie communautaire), à partir du 22 janvier 2007, au taux de la classe 1, employés de bureau, de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**18 DÉCEMBRE 2006**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 22 NOVEMBRE 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SERGE TESSIER  
RELATIVEMENT À LA SÛRETÉ MUNICIPALE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Tessier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marcel Samson remercie le Conseil relativement aux rencontres relatives au lac Bromont.

**2006-12-659**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER